

Les heures supplémentaires annualisées des enseignants en 2018-2019 dans le second degré

- À la rentrée 2018, le service moyen d'un enseignant du second degré est de 18 heures et 17 minutes, dont une heure et demie d'heure supplémentaire annualisée (HSA). La pratique des HSA est très répandue, puisque les deux tiers des enseignants en effectuent au moins une et un quart des enseignants en effectuent au moins deux. Dans les établissements classés en REP+, huit enseignants sur dix effectuent au moins une HSA contre six sur dix pour les établissements classés en REP et pour ceux hors éducation prioritaire. Les agrégés et les professeurs de chaire supérieure sont les plus nombreux à faire des HSA parmi les corps d'enseignants et ce sont les disciplines du domaine des services, de la production et les disciplines scientifiques qui sont les plus concernées par cette pratique. La rémunération d'une HSA est de 1 410 € en moyenne sur l'année, ce qui conduit à un gain annuel moyen parmi les agents réalisant des HSA de 3 460 € pour les hommes et de 2 720 € pour les femmes. Le nombre de HSA a augmenté de 4,5 % depuis la rentrée 2015, année de la mise en place des dernières mesures réglementaires. Sur la même période, le nombre d'élèves du second degré a augmenté un peu plus vite que le nombre d'enseignants ; ainsi, la hausse des HSA par enseignant a contribué à la stabilité du nombre d'heures d'enseignement par élève.

Jean-Éric Thomas, DEPP-A2

► Dans l'ensemble des secteurs public et privé sous contrat, le service hebdomadaire habituel moyen d'un enseignant à la rentrée 2018 est de 18,3 heures, soit 18 heures et 17 minutes

► **figure 1.** Celui-ci ne prend en compte qu'une partie du temps de travail des enseignants : par exemple, le temps passé à préparer des cours, à corriger des copies ou à rencontrer les parents n'est pas intégré dans le service des enseignants (voir « **Pour en savoir plus** » – **Bibliographie**). Les heures d'enseignement représentent la majeure partie de ce service avec 17,3 heures en moyenne, l'heure restante se partageant de façon presque égale entre heures de décharge et heures de pondération. Les heures de décharge sont des heures consacrées à des activités complémentaires comme des heures d'associations sportives (voir « **Pour en savoir plus** » – **Définitions**). Les heures de pondération sont des heures libérées dans le cadre de conditions particulières d'enseignement nécessitant davantage de préparation des cours, d'évaluation des élèves, ou de travail en équipe (REP+, CPGE, STS, première et terminale des formations générales et technologiques). Le nombre hebdomadaire d'heures dues par un enseignant est son obligation réglementaire de service (ORS) qui est déterminée selon son corps d'appartenance, sa modalité de service et sa discipline de poste. L'ORS varie entre 8 et 20 heures,

celle des professeurs certifiés, corps le plus représenté dans le second degré, est de 18 heures. Lorsque la somme des heures d'enseignement, de décharge, et de pondération retenues est supérieure à l'ORS, la différence est rémunérée en heure supplémentaire annualisée (HSA). Ce sont les chefs d'établissement qui déterminent le service total de chaque enseignant de leur établissement. S'ils peuvent imposer à un enseignant d'effectuer une HSA dans son service, ils doivent faire appel au volontariat pour les heures suivantes. À la rentrée 2019, un enseignant pourra se voir imposer 2 HSA (contre une seule HSA actuellement), En moyenne à la rentrée 2018, un enseignant effectue 1 heure et demie d'HSA.

Davantage d'heures d'enseignement et de HSA pour les hommes que pour les femmes

Le service hebdomadaire habituel d'un enseignant homme est de 18,7 heures, légèrement supérieur à celui des femmes qui est de 18 heures, notamment en raison des services à temps partiel plus répandus chez les femmes. Dans ce service total, les hommes effectuent en moyenne 1,75 HSA contre 1,30 pour les femmes. Pour les enseignants à temps complet, le service hebdomadaire total est de

18,9 heures, dont 1,8 HSA pour les hommes et de 18,6 heures, dont 1,4 HSA pour les femmes. Selon le niveau de formation enseigné, les professeurs effectuent entre 16,8 et 19,2 heures d'enseignement, à l'exception des enseignants en formation post-bac : les professeurs de CPGE ont en moyenne 12,1 heures d'enseignement, leur ORS en CPGE étant réduite, de 8 heures à 11 heures. Ceux de STS enseignent en moyenne 15,8 heures par semaine, chaque heure effectuée ouvrant 0,25 heure de pondération. Ce sont également les enseignants de formations post-bac qui effectuent le plus d'heures supplémentaires : 3,5 HSA par semaine en CPGE, 3 HSA par semaine en STS. Un professeur qui enseigne majoritairement une formation générale ou technologique compte en moyenne autant de HSA que celui qui assure une formation professionnelle en lycée (respectivement 1,7 HSA et 1,6 HSA). Seules les dix premières heures effectuées en première et terminale des formations générales et technologiques peuvent donner lieu à une pondération dans la limite de l'obligation réglementaire de service. Le nombre de HSA est moins élevé au collège avec 1,1 HSA en moyenne. Toutes les heures effectuées par un enseignant dans un établissement situé en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) sont pondérées par un coefficient de 1,1 dans la limite de

► 1 Service hebdomadaire ordinaire, en moyenne pour les enseignants du second degré en 2018¹

	Effectifs	Heures d'enseignement	Autres activités ²	Heures de pondération	Service hebdomadaire total ³	dont heures supplémentaires
Sexe						
Hommes	185 648	17,54	0,59	0,54	18,67	1,75
<i>hors temps partiel</i>	179 296	17,72	0,59	0,55	18,86	1,81
Femmes	272 339	17,19	0,38	0,46	18,03	1,30
<i>hors temps partiel</i>	244 178	17,68	0,39	0,48	18,55	1,44
Formation principale						
Collèges	216 920	17,48	0,66	0,12	18,26	1,14
<i>dont réseau REP+</i>	14 159	16,86	0,90	1,54	19,30	1,39
<i>dont réseau REP</i>	25 704	17,89	0,73	0,01	18,63	1,12
<i>hors éducation prioritaire</i>	177 057	17,47	0,63	0,02	18,13	1,12
Segpa	9 558	19,18	0,27	0,25	19,70	0,66
Formations générales et technologiques en lycée	125 638	16,81	0,31	0,94	18,06	1,67
Formations professionnelles en lycée	76 103	18,53	0,30	0,05	18,89	1,62
STS	22 064	15,75	0,17	3,36	19,28	2,96
CPGE	7 704	12,13	0,09	0,16	12,39	3,54
Total	457 987	17,33	0,47	0,49	18,29	1,48

1. Ce service hebdomadaire ordinaire ne comprend pas les activités exceptionnelles comme le remplacement d'un collègue absent, ni l'accompagnement éducatif après les cours comme la participation au dispositif « devoirs faits ».

2. Heures de réduction de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

3. Y compris les pondérations.

Lecture : - à la rentrée 2018, les enseignantes du second degré ont un service moyen de 18,03 heures qui se décompose en 17,19 heures devant élèves, 0,38 heure dans une autre activité et 0,46 heure de pondération.

- à la rentrée 2018, un homme est rémunéré pour 1,75 HSA en moyenne et une femme pour 1,3 HSA.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé sous contrat.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, bases relais.

Réf. : Note d'Information, n° 19.37. © DEPP

son obligation réglementaire de service, contrairement aux heures effectuées en REP ou hors éducation prioritaire. Ainsi, les enseignants qui assurent majoritairement des formations en collège hors éducation prioritaire ou en REP ont un service hebdomadaire moyen comparable (18,6 heures en REP et 18,1 heures hors éducation prioritaire) et 1,1 HSA en moyenne. En revanche, un enseignant qui enseigne en REP+ réalise en moyenne 1,4 HSA pour un service hebdomadaire total de 19,30 heures.

Cette différence du nombre moyen de HSA pour un niveau de formation donné peut s'expliquer par une structure différente des enseignants selon leur corps dans les niveaux. En effet, les agrégés ont une ORS plus faible que les certifiés et effectuent davantage d'HSA que les autres corps d'enseignants. Ils sont par ailleurs proportionnellement plus nombreux dans les formations post-bac qu'en lycée et en collège. Il est donc normal de constater une plus grande présence des HSA dans les formations post-bac qu'au lycée et surtout au collège. Cependant, pour un corps donné, davantage de HSA sont aussi effectuées en formations post-bac qu'en lycée et en collège (voir « Pour en savoir plus » - figure 2). Ainsi, un professeur agrégé en collège fait en moyenne 1,5 HSA contre 2 HSA pour un agrégé qui assure une formation générale et technologique au lycée et 3,3 HSA pour une formation post-bac. C'est également le cas pour un professeur certifié qui fait en moyenne 1,2 HSA au collège contre 1,6 en lycée d'enseignement général et technologue et 3 en STS.

► 3 Répartition à la rentrée 2018 des enseignants éligibles au dispositif des HSA et de ceux réalisant des HSA parmi les enseignants éligibles

	Enseignants effectuant au moins une HSA	Enseignants éligibles	Enseignants effectuant au moins une HSA parmi les éligibles	Enseignants effectuant plus de 2 HSA parmi les éligibles	Nombre moyen de HSA parmi les enseignants éligibles
Hommes	71,4 %	94,3 %	75,7 %	33,5 %	1,86
Femmes	63,3 %	87,4 %	72,4 %	25,2 %	1,48
Secteur public	67,0 %	89,8 %	74,6 %	28,0 %	1,62
Secteur privé sous contrat	64,8 %	91,7 %	70,6 %	31,6 %	1,73
Moins de 30 ans	54,2 %	81,2 %	66,8 %	23,7 %	1,36
De 30 à 40 ans	65,6 %	89,6 %	73,3 %	28,0 %	1,59
De 40 à 50 ans	70,3 %	91,9 %	76,5 %	30,7 %	1,74
Plus de 50 ans	66,2 %	91,2 %	72,6 %	28,1 %	1,63
Total	66,6 %	90,2 %	73,8 %	28,7 %	1,64

Lecture : à la rentrée 2018, 66,6 % des enseignants font au moins une HSA, tandis que 90,2 % sont éligibles à en faire.

Ce sont donc 73,8 % qui en font. Parmi ces éligibles, 28,7 % en font plus de 2.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé sous contrat.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, bases relais.

Réf. : Note d'Information, n° 19.37. © DEPP

Deux enseignants sur trois effectuent au moins une HSA

La proportion d'enseignants hommes effectuant des heures supplémentaires annualisées reste largement supérieure à celle des femmes à la rentrée 2018 avec 71 % contre 63 %. Cet écart est cependant à nuancer, car la réglementation n'autorise pas les stagiaires en responsabilité (qui sont à la fois en formation et sur le terrain), ni les enseignants travaillant à temps partiel à effectuer des HSA. En prenant en compte cet aspect, 76 % des hommes et 72 % des femmes éligibles effectuent au moins une HSA soit un écart plus faible (les femmes travaillant davantage à temps partiel que les hommes) ► figure 3.

Parmi les enseignants éligibles, les hommes font en moyenne 1,9 HSA contre 1,5 pour les femmes. Un homme éligible sur trois et une femme éligible sur quatre ont plus de 2 HSA dans leur service ce qui correspond, sur l'ensemble des enseignants, à 32 % des hommes et à 22 % des femmes (soit 26 % des enseignants qui réalisent plus de 2 HSA). Les HSA sont réparties sur plus d'enseignants dans le secteur public que dans le secteur privé, où elles sont plus concentrées sur les mêmes enseignants. En effet, 67 % des enseignants du secteur public effectuent au moins une HSA, soit à peine un peu plus que les 65 % du secteur privé. En revanche, les enseignants du privé éligibles font en moyenne plus d'HSA que ceux du public (1,7 heure contre 1,6 heure).

La pratique du recours aux HSA est la plus généralisée pour les formations post-bac. Ainsi, plus de 90 % des enseignants éligibles à ce dispositif font des heures supplémentaires en CPGE et en STS. Cette pratique est aussi répandue pour les formations générales et technologiques en lycée avec 84 % des professeurs concernés, ce taux est moins important pour les formations professionnelles en lycée avec 72 %, pour les formations en collège avec 68 % et surtout en Segpa avec 42 % (voir « Pour en savoir plus – figure 4 »).

Parmi les disciplines générales, plus de HSA dans les disciplines scientifiques

Dans le second degré, environ 7 heures sur 10 sont enseignées dans le domaine des disciplines générales. Parmi ces disciplines, les enseignants réalisant le plus de HSA dans leur service sont les enseignants de discipline scientifique et notamment en physique-chimie avec 1,9 HSA en moyenne, et les mathématiques et la biologie-géologie avec 1,5 HSA (voir « Pour en savoir plus – figure 5 »). Le service hebdomadaire total le plus important est celui des enseignants en philosophie qui atteint 19,1 heures dont 18,4 heures d'enseignement en 2018 ; c'est aussi la discipline dans laquelle il y a le moins d'HSA (0,9 heures).

Les enseignants de discipline générale ont en moyenne 1,4 HSA dans leur service, soit moins que les enseignants des disciplines du domaine de la production (1,8 HSA) et que les enseignants des disciplines du domaine des

services (2,2 HSA). La majorité des heures enseignées dans le domaine des services le sont dans la discipline économie et gestion. Les enseignants qui assurent une formation dans cette discipline font en moyenne 2,3 HSA et leur service compte 1,5 heure de pondération. En effet, les enseignements d'économie et gestion sont très majoritaires dans les formations en STS et le coefficient de pondération de 1,25 s'applique pour ces heures de cours. Le service des enseignants de la discipline d'éducation physique et sportive se caractérise par un service hebdomadaire ordinaire élevé avec 20 heures, quasiment pas d'heures de pondération, 1,1 HSA et 3 heures de décharge en moyenne. Cette décharge correspond aux heures consacrées par l'enseignant à l'association sportive de l'établissement.

3 040 € de rémunération annuelle supplémentaire pour les agents effectuant des HSA

Parmi les enseignants effectuant des HSA, le nombre moyen de HSA réalisées est de 2,2, soit une rémunération annuelle de 3 040 € ► **figure 6**. La rémunération d'une HSA varie selon le corps et le grade de l'enseignant puisqu'elle est calculée en fonction du traitement annuel brut moyen et de l'obligation réglementaire de service. Les professeurs de chaire supérieure qui effectuent des HSA en réalisent en moyenne 4,5 dans leur service pour un montant annuel moyen de 16 290 €. La réglementation prévoit également une rémunération supérieure des HSA pour

les professeurs agrégés lorsqu'ils réalisent l'ensemble de leur service en classes préparatoires. En moyenne, les professeurs agrégés qui font des HSA sont rémunérés à hauteur de 5 270 € par an pour celles-ci. Les professeurs agrégés font en effet davantage de HSA que les autres corps, ce qui est permis par une ORS de base plus faible, et par des heures de cours davantage délivrées dans des niveaux de formation dans lesquels le recours aux HSA est plus répandu. Les professeurs d'EPS ont une obligation réglementaire de service de 20 heures, soit 2 heures de plus que les professeurs certifiés. Or, la rémunération d'une HSA est inversement proportionnelle au *maxima* de service du corps (voir « Pour en savoir plus – définitions »). Les HSA des professeurs d'EPS sont donc moins rémunérées avec une moyenne horaire annuelle de 1 160 € contre 1 280 € pour l'ensemble des professeurs certifiés et de lycée professionnel. Pour les enseignants non titulaires, le montant moyen d'une HSA est de 1 080 €, mais seuls 51 % des non-titulaires font au moins une HSA parmi les enseignants non titulaires éligibles.

Les HSA sont source d'écart de rémunération entre hommes et femmes : plus d'hommes effectuent des HSA et parmi les enseignants qui en effectuent, les hommes bénéficient d'une rémunération supérieure à celle des femmes. Sur l'ensemble des enseignants bénéficiaires, les hommes sont rémunérés en moyenne à hauteur de 3 460 € pour les HSA réalisées contre 2 720 € pour les femmes soit un rapport femmes/hommes égal à 1,27 (soit 27 % en plus pour les hommes) ► **figure 7**. Ce ratio est plus élevé pour les corps qui bénéficient des HSA les plus rémunératrices comme les professeurs de chaire supérieure ou les professeurs agrégés, où ce rapport s'élève respectivement à environ 1,3 que pour les autres corps où ce ratio est de 1,2.

Cet écart femmes/hommes est surtout lié au nombre d'HSA réalisées, plus qu'à la différence de rémunération horaire, qui est plus faible : le montant moyen annuel d'une HSA réalisée par une femme est de 1 380 € contre 1 440 € pour un homme (soit 5 % de plus pour un homme). Cet écart est principalement dû à la part plus forte des hommes dans les corps les mieux rémunérés. Au sein de chaque corps, la rémunération par heure est proche, et dans la plupart des cas avec un léger avantage pour les femmes, qui s'explique par la majoration de 20 % de la rémunération de la première HSA : un enseignant effectuant une seule HSA a donc une rémunération horaire supérieure à un enseignant en réalisant davantage, or les femmes ont souvent moins de HSA dans leur service.

► 6 Montant des HSA par regroupement de grades à la rentrée 2018

Regroupement de grades	Enseignants éligibles	Enseignants effectuant au moins une HSA parmi les éligibles	Nombre moyen de HSA par bénéficiaire	Montant moyen annuel d'une HSA	Montant moyen par bénéficiaires
Professeurs de chaire supérieure	99,6 %	94,6 %	4,47	3 644	16 286
Agrégés	91,6 %	87,6 %	2,61	2 019	5 271
Certifiés et professeurs de lycée professionnel ¹	88,4 %	77,6 %	2,10	1 275	2 674
Professeurs d'EPS ²	91,1 %	64,7 %	1,85	1 158	2 139
Autres titulaires	97,8 %	43,7 %	1,60	1 095	1 748
Enseignants non titulaires	98,9 %	50,8 %	2,07	1 083	2 240
Total	90,2 %	73,8 %	2,16	1 408	3 040

1. Y compris certifiés et professeurs de lycée professionnel bi-admissibles.

2. Y compris professeurs d'EPS bi-admissibles.

Lecture : - à la rentrée 2018, les professeurs agrégés qui ont fait des HSA en ont réalisé en moyenne 2,61 pour un montant annuel moyen de 5 271 €.

- à la rentrée 2018, le montant annuel moyen d'une HSA pour un agrégé est de 2 019 €.

Note : les montants sont calculés à partir du service hebdomadaire du constat de rentrée des bases relais, il s'agit de montants bruts.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé sous contrat.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, bases relais.

Réf. : Note d'Information, n° 19.37. © DEPP

► 7 Montant des HSA par regroupement de grades et par sexe à la rentrée 2018

Regroupement de grades	Montant moyen annuel d'une HSA pour un homme en bénéficiant	Montant moyen annuel d'une HSA pour une femme en bénéficiant	Montant moyen pour un homme en bénéficiant	Montant moyen pour une femme en bénéficiant	Rapport montant moyen femmes/hommes
Professeurs de chaire supérieure	3 636	3 662	17 971	13 232	1,36
Agrégés	2 061	1 968	6 007	4 564	1,32
Certifiés et professeurs de lycée professionnel ¹	1 271	1 278	2 967	2 478	1,20
Professeurs d'EPS ²	1 152	1 171	2 249	1 954	1,15
Autres titulaires	1 093	1 097	1 841	1 682	1,09
Enseignants non titulaires	1 090	1 075	2 438	2 050	1,19
Total	1 442	1 377	3 458	2 718	1,27

1. Y compris certifiés et professeurs de lycée professionnel bi-admissibles.

2. Y compris professeurs d'EPS bi-admissibles.

Lecture : - à la rentrée 2018, le montant moyen annuel d'une HSA pour un professeur agrégé homme en bénéficiant est de 2 061 € contre 1 968 € pour une femme en bénéficiant.

- à la rentrée 2018, la rémunération annuelle moyenne pour les HSA effectuées pour les professeurs agrégés hommes en bénéficiant est de 6 007 € contre 4 564 € pour les femmes en bénéficiant, soit 32 % en plus pour les hommes.

Note : les montants sont calculés à partir du service hebdomadaire du constat de rentrée des bases relais, il s'agit de montants bruts.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé sous contrat.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, bases relais.

Réf. : Note d'Information, n° 19.37. © DEPP

Une augmentation de 4,5 % du nombre de HSA entre 2015 et 2018...

Les dernières réformes relatives aux heures de pondération et aux décharges ont été appliquées à la rentrée 2015. De 2015 à 2018, dans le secteur public, le nombre d'élèves a augmenté de 1,9 % et de 2,4 % dans le privé sous contrat tandis que le nombre

d'enseignants en charge d'au moins un cours à l'année sur la même période a augmenté de 1,7 % dans le public et de 1,2 % dans le privé. Parallèlement, le nombre de HSA par enseignant a augmenté de 2,1 % dans le secteur public et de 2,6 % dans le privé ► **figure 8**. Sur cette période, cette hausse des HSA par enseignant a permis de stabiliser le nombre d'heures d'enseignement par élève.

► 8 Évolution du nombre d'élèves, d'enseignants, d'heures d'enseignement et de HSA pour le secteur public et le secteur privé sous contrat de 2015 à 2018

Secteur	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants	HSA	HSA par enseignant	Heures d'enseignement	Heures par élève en 2015	Heures par élève en 2018
Public	1,9 %	1,7 %	4,4 %	2,1 %	1,9 %	1,35	1,35
Privé	2,4 %	1,2 %	4,9 %	2,6 %	1,3 %	1,29	1,28
Total	2,0 %	1,6 %	4,5 %	2,2 %	1,8 %	1,34	1,34

Lecture : dans le secteur public et privé sous contrat, le nombre d'élèves dans le second degré a augmenté de 2,0 %, le nombre d'enseignants de 1,6 % et le nombre de HSA de 4,5 %.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé sous contrat.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, bases relais, base centrale de pilotage pour les élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 19.37. © DEPP

► 9 Évolution du nombre d'élèves, d'enseignants, d'heures d'enseignement et du nombre de HSA de 2015 à 2018 au sein des principaux niveaux de formation

Secteur	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants	HSA	HSA par enseignant	Heures d'enseignement	Heures par élève en 2015	Heures par élève en 2018
Collèges	1,8 %	0,9 %	3,9 %	3,0 %	1,1 %	1,17	1,16
Formations générales et technologiques en lycée	4,6 %	4,0 %	4,6 %	0,6 %	4,0 %	1,31	1,31
Formations professionnelles en lycée	- 2,4 %	- 0,1 %	3,9 %	4,0 %	0,3 %	2,15	2,21
STS	3,2 %	1,1 %	8,5 %	7,3 %	1,7 %	1,51	1,49
CPGE	0,6 %	1,6 %	3,5 %	1,9 %	1,6 %	1,11	1,12
Total	2,1 %	1,6 %	4,6 %	2,9 %	1,7 %	1,33	1,33
Total¹	2,0 %	1,6 %	4,5 %	2,2 %	1,8 %	1,34	1,34

1. Y compris les formations non classées dans le champ du tableau (Segpa).

Lecture : pour les formations de niveau collège, le nombre d'élèves a augmenté de 1,8 % entre 2015 et 2018, tandis que le nombre d'enseignants augmentait de 0,9 %. Les HSA ont crû de 3,9 % sur cette période.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé sous contrat.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, bases relais, base centrale de pilotage pour les élèves.

POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'Information 19.37 est en ligne sur education.gouv.fr/statistiques

Pour accéder aux **figures 2, 4, 5**, aux références bibliographiques, aux encadrés « **Sources et champ** » et « **Définitions** », voir la rubrique « Télécharger les données au format XLS ».

... notamment en STS et en lycée général

La forte hausse des HSA entre 2015 et 2018 concerne l'ensemble des niveaux de formation, mais particulièrement les formations en STS et les formations générales et technologiques en lycée. Ainsi, notamment en raison de la démographie des élèves, le nombre d'élèves a davantage augmenté pour les formations générales et technologiques en lycée que dans les autres niveaux de formation. Cette hausse de 4,6 % du nombre d'élèves conjuguée à celle de 4,0 % du nombre d'enseignants a conduit à une augmentation de 0,6 % du nombre d'HSA par enseignant pour un nombre d'heures par élève qui reste stable ► **figure 9**. En STS, le nombre d'élèves a augmenté de 3,2 % mais le nombre d'enseignants a augmenté plus faiblement (+ 1,1 %). Le nombre de HSA par enseignant a alors augmenté de 7,3 % sur la période et le nombre d'heures par élève est resté stable. Au collège, le nombre d'élèves a augmenté dans une moindre mesure, soit 1,8 % mais davantage que le nombre d'enseignants (0,9 %). Pour ce niveau, le nombre d'HSA par enseignants a augmenté de 3,0 % et le nombre d'heures par élèves est également resté stable. La configuration est différente pour les formations professionnelles en lycée dans lesquelles le nombre d'élèves a diminué plus fortement que le nombre d'enseignants (- 2,4 % contre - 0,1 %). La hausse du nombre de HSA par enseignant de 4,0 % a contribué à l'augmentation du nombre d'heures par élève de 2,15 en 2015 à 2,21 en 2018. ■